



Classe : _____

Nom : _____

Prénom : _____

INTERNE

FICHE D'AUTORISATION

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève,

Choix des modalités d'entrées et de sorties (cocher 1 case)

- Régime 1 (recommandé pour les 3^{ème} empruntant les cars scolaires notamment)
autorise mon enfant à entrer à la première de cours et sortir à la dernière de cours de la semaine **selon son emploi du temps habituel mais pas en cas d'absence ponctuelle de professeur.**
- le choix de ce régime implique qu'en cas de *modification exceptionnelle de l'emploi du temps* l'élève ne pourra quitter le lycée qu'après signature d'une décharge par un responsable se présentant physiquement à la vie scolaire ou envoi d'une autorisation écrite.
- Régime 2 (à choisir si vous ne voulez pas avoir à signer en cas de changement d'emploi du temps)
autorise mon enfant à entrer à l'heure du 1^{er} cours de la semaine (attention aucun retard toléré) et sortir librement du lycée après le dernier cours de la semaine, **y compris en cas de modification exceptionnelle de l'emploi du temps**

Rappel : il est strictement interdit de sortir du lycée en journée lorsqu'il n'y a pas de cours, ou durant la pause méridienne, même avec un mot des parents.

* J'autorise mon enfant à participer aux **activités et aux sorties culturelles et sportives** organisées en dehors des séquences d'enseignement. **oui** **non**

Nota : pour certaines activités la vérification du dossier médical ou des autorisations supplémentaires seront demandées.

Cas du mercredi

dort le mercredi soir : mon enfant reste à l'internat du lundi au vendredi matin

Si mon enfant dort au lycée le mercredi soir, je l'autorise à quitter seul l'établissement le mercredi après-midi dans les conditions fixées, par le règlement :

oui **non** (l'élève devra rester dans l'enceinte de l'établissement)

ne dort pas le mercredi soir : mon enfant quittera le lycée le mercredi à la fin des cours et reviendra le jeudi matin pour son premier cours prévu à l'emploi du temps.

Toute absence de l'internat un autre soir de la semaine ne peut être acceptée (sauf cas de force majeure ou ½ journée sans cours avant ou après le soir concerné. cf Règlement Intérieur)

Cas particulier classes de 1ères et terminales

* Autorisation de sortie pour les classes de 1ères et terminales (bac pro, STAV) **le mardi et jeudi** avant le repas du soir : J'autorise mon enfant à sortir après la dernière heure de cours de la journée ; cette sortie se fait sous l'entière responsabilité du responsable légal.

oui **non**

Toute sortie sans respecter les conditions fixées par le règlement entraînera la suppression de cette autorisation

A, le

Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE

Le responsable légal,

L'élève,